

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

Mois de l'économie sociale et solidaire 2011 - Remise des 3 prix "coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire" par la CUB - Décision - Autorisation

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire en Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux organise, pour la troisième année consécutive, un concours « Prix coup de cœur de l'initiative sociale et solidaire » afin

- de promouvoir l'économie sociale et solidaire sur la CUB
- d'encourager les projets innovants des points de vue économique, social, environnemental et culturel
- de faciliter la réalisation d'expérimentations prometteuses et reproductibles sur le territoire
- d'accompagner le dynamisme et la créativité du secteur de l'économie sociale et solidaire

Ce concours a été ouvert à toutes associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique créées ou en cours de création, porteuses d'un projet ou d'une initiative de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la CUB. L'appel à candidatures s'est déroulé du lundi 4 octobre au lundi 31 octobre 2011, via le site internet « entreprendre autrement ». Les candidats ont rempli un dossier de 4 pages, enregistré et étudié par les gestionnaires du site (CUB- service ESS/ CRESS Aquitaine).

Les projets doivent contribuer au développement d'activités et d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, sont innovants et favorisent les réseaux d'acteurs. Les champs d'intervention couvrent des domaines d'activité variés tels que, pour exemple:

- Consommation responsable, équitable et solidaire, circuits courts d'alimentation et de distribution
- Eco-construction, urbanisme, habitat durable, sobriété énergétique
- Déplacements et mobilités alternatives
- Réemploi, économie circulaire
- Services aux personnes, activités de proximité
- Solidarité et action sociale, lutte contre les exclusions
- Lutte contre toutes les discriminations, parité femme/homme

- Médiation culturelle, économie créative

Un jury, constitué de représentants de la CUB, de la CRESS Aquitaine, de professionnels de la création d'entreprises, et présidé par Franck Maurras, s'est réuni le 4 novembre 2011 afin de départager les candidatures. Les 22 dossiers enregistrés ont été examinés selon la grille d'analyse suivante :

- Le caractère innovant du projet et l'utilité sociale de l'activité : le projet doit apporter une réponse innovante à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits sur le territoire, apporter une valeur ajoutée aux offres développées par les politiques publiques et acteurs privés existants, rechercher la mixité sociale et territoriale, être accessible au plus grand nombre.
- La gouvernance de la structure : mode de fonctionnement coopératif et/ ou collégial du projet, prise en compte de besoins du public cible du projet et de son implication, qualité des partenariats avec d'autres organismes.
- La viabilité économique et développement de la structure : potentiel de développement et dispositions prises pour assurer la continuité du projet, équilibre financier cherchant la complémentarité (subventions, ressources propres, contributions...), procédure d'évaluation proposée.
- La réponse aux enjeux du territoire de la CUB : création d'emplois, protection de l'environnement, lutte contre les exclusions, insertion des publics en difficulté, ou en réponse à des besoins non satisfaits

Au terme de la délibération du jury, les 3 lauréats pour l'année 2011 sont :

- **LA PLACE** : l'association, qui vient de se constituer, a pour but de créer une vitrine du commerce équitable en Aquitaine, via une boutique pilote implantée dans la CUB, afin de développer l'activité économique de marques de commerce équitable et producteurs locaux. Ce lieu commun permettra aux acteurs locaux du commerce équitable une meilleure visibilité ainsi qu'un fonctionnement plus structuré (modèle de mutualisation de dépenses et recettes), permettant l'émergence d'une filière économique, avec la création et la consolidation de nombreux emplois à la clé.
- **ENERCOOP Aquitaine** : émanant de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif ENERCOOP créé au niveau national en 2004, l'association de préfiguration ENERCOOP Aquitaine vise à développer ce modèle de fourniture d'électricité verte localement ; la coopérative créée visera à commercialiser une offre de production et de consommation d'électricité d'origine 100% renouvelables, et d'autres services innovants (accompagnement des clients pour réduire leur consommation, investissement dans des outils de production d'énergies renouvelables locaux, outils d'investissement citoyen dans les énergies renouvelables).
- **LA PASSERELLE** : cette association vise à développer le partenariat entre le réseau des épiceries sociales et solidaires de Gironde, et le chantier de maraîchage du CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) de Blanquefort, pour favoriser les filières courtes à travers l'offre alimentaire au sein de ce réseau d'épiceries, faciliter l'accès à tous à une alimentation saine, promouvoir nos richesses agricoles, créer du lien social par ce partenariat solidaire.

Conformément au règlement du concours, chaque lauréat remporte un prix de 5 000 €, composé de la façon suivante

- un chèque coup de pouce de 3 000 €
- une aide d'une valeur de 2 000 € sous forme de « coffret-cadeau social et solidaire » constitué par des produits et services issus d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, à choisir en fonction des besoins propres de la structure lauréate (conseil en stratégie de communication, expertise financière, aide à la mobilité par un forfait autopartage...); ce « coffret » a pour but de favoriser l'esprit de coopération, les échanges de biens et de liens entre entreprises de l'ESS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la décision du jury réuni le 4 novembre 2011, d'attribuer les prix « coup cœur de l'initiative sociale et solidaire » de la CUB aux 3 lauréats : LA PLACE – ENERCOOP Aquitaine – LA PASSERELLE

DECIDE

- **Article 1 :** L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association LA PLACE, association loi 1901,
- **Article 2 :** L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association ENERCOOP Aquitaine, préfigurant une future SCIC régionale,
- **Article 3 :** L'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au bénéfice de l'association LA PASSERELLE,
- **Article 4 :** La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 67, article 6714, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. FRANCK MAURRAS

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2011